



Fonds de Solidarité pour les InculpéEs AutrichienNEs



La répression en Autriche continue!

Historique

Le 28 mai 2008, la police autrichienne arrête 10 personnes appartenant à 7 associations de défense animale.

Le matériel appartenant à ces associations est également confisqué (et n'a toujours pas été rendu à ce jour).

Ces personnes ont été enfermées pendant plus de 100 jours, sous couvert des nouvelles lois anti-terroristes.

Leur crime? Faire partie d'associations de défense animale. En effet, la police les a accuséEs, sans aucune preuve à l'appui, d'utiliser l'argent des associations pour le financement d'une organisation criminelle.

Cette vague d'arrestations arbitraires a pu être mise en place par application de l'article de loi 278a, qui leur permet d'arrêter sans justification toute personne soupçonnée de faire partie d'une organisation terroriste.

Faits actuels

10 des militantEs inculpéEs risquent maintenant 5 années d'emprisonnement.

Les crimes et délits retenus contre ces personnes lors de leur arrestation en 2008 ne sont plus valables, preuve qu'ils n'étaient qu'un prétexte pour les arrêter.

L'accès aux informations récoltées par la police durant plusieurs années (surveillance des emails, enregistrements téléphoniques, observation de leurs déplacements) continue à leur être refusé.

La juge chargée de leur dossier est reconnue pour être raciste et membre du parti conservateur.

Elle a en outre déjà fait inculper une personne innocente qui a dû passer un an et demi en prison avant d'être relâchée.

Le fait que cette affaire ait été affectée à une telle personne, incompétente et dangereuse, laisse présager un sombre avenir pour les inculpés autrichiens.

Le procès va durer entre 3 et 6 mois, délai pendant lequel des frais d'avocats devront être déboursés, d'une somme estimée de 50000 à 60000 euros par inculpé. Même si ces personnes sont relaxées, les frais ne seront pas remboursés, ce qui les mènera dans tous les cas à leur ruine.

En outre, une action est en cours pour que la VGT (Verein gegen Tierfabriken : Association contre les élevages industriels) ne soit plus reconnue comme ONG, de par sa participation dans les mouvements politiques.

Il leur serait alors demandé de rembourser 30% de leurs dons au fisc, soit une somme de 450000 euros, ce qui assure la faillite de l'association.

L'acte d'accusation est qu'une organisation criminelle a été créée par des personnes inconnues, à une date inconnue, et dans un lieu inconnu, afin de mettre terme à toute forme d'exploitation animale.

Cette "organisation" est coupable de 228 délits en Autriche, dont la majorité sont mineurs (décollage d'affiches...)

Le fait que les inculpés aient mené des campagnes légales en connaissance de cette organisation, et en la soutenant (selon leur chef d'inculpation), fait d'eux des criminels, passibles de 5 années d'emprisonnement.

**Les militants Autrichiens ont besoin de notre soutien,
avant qu'il ne soit trop tard!**

Si vous souhaitez les aider

Vous pouvez organiser des actions avec votre association locale, par exemple en organisant un repas ou un concert de soutien, suivi d'une conférence/débat. Vous pouvez également écrire aux inculpés, montrer votre soutien leur permet de garder courage.

Contact

blog: <http://fsia.over-blog.org/>

mail: fsia@riseup.net

